



CLUB CONVAINCRE DU RHONE

New Letter Europe N° 87 du 20 Septembre 2026

"Le sort de l'Europe doit rester aux mains des Européens"

Guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient, concurrence chinoise, flambée des prix de l'énergie, dérèglement climatique : pour son sixième discours sur l'état de l'Union, mercredi 16 septembre à Strasbourg, Ursula von der Leyen a défendu une Europe plus indépendante, capable de protéger ses intérêts et d'agir davantage par elle-même. Un discours prononcé devant les eurodéputés et le Premier ministre canadien Mark Carney, dans un contexte international particulièrement instable.

La présidente de la Commission a multiplié les annonces en matière de sécurité et de défense : nouvelle stratégie européenne de sécurité, projet d'un "article 4" européen en cas de menace, Conseil européen de sécurité ou encore nouvel instrument pour les capacités stratégiques. Elle souhaite aussi renforcer le soutien militaire à l'Ukraine et a surtout proposé d'œuvrer à la possibilité que le Canada devienne le premier membre associé de l'Union européenne, parallèlement à une nouvelle "Alliance pour l'avenir" entre Bruxelles et Ottawa. Ursula von der Leyen a également dévoilé plusieurs initiatives sur **le climat, l'économie et la société** : un cadre de résilience climatique ciblant 100 territoires vulnérables, une Corporation européenne sur les matières premières critiques, un dispositif d'urgence aux frontières et une loi sur la protection des mineurs face aux réseaux sociaux. Autant de propositions par lesquelles la présidente de la Commission entend traduire en actes son fil rouge : **renforcer l'autonomie et la capacité d'action de l'Union**.

Les 10 principales propositions de Mme Ursula von der Leyen Présidente de la Commission européenne lors de son discours sur l'état de l'Union le 16 septembre 2026

- 1. Création d'un statut de « membre associé » pour le Canada** : C'est une innovation institutionnelle majeure, visant à faire du Canada le premier partenaire doté d'un statut formalisé au-delà du CETA.
- 2. Transformation du CETA en « Alliance pour l'avenir »** Extension du partenariat UE-Canada à la défense, l'Arctique, l'énergie, les matières premières critiques, l'IA, le quantique et la cybersécurité.
- 3. Mise en place d'un « article 4 européen »** Mécanisme inspiré de l'OTAN permettant à un État menacé de convoquer ses partenaires pour coordonner une réponse commune.

4. **Création d'un Conseil européen de sécurité** Nouvelle structure associant certains partenaires externes pour gérer les menaces hybrides, cyber et militaires.
5. **Renforcement du soutien à l'Ukraine** Appui accru à la défense aérienne, achat de missiles Patriot, développement du système antimissile européen Freya, soutien humanitaire et énergétique.
6. **Accélération de l'indépendance économique et énergétique** Achèvement du marché unique, simplification administrative (17 milliards €/an de charges en moins), doublement de la part de l'électricité d'ici 2040, réduction des importations fossiles (260 milliards €/an).
7. **Création d'une Corporation européenne des matières premières critiques**: Objectif : sécuriser les approvisionnements face à la dépendance à la Chine (jusqu'à 90 % pour certaines terres rares).
8. **Lancement d'un cadre européen pour la résilience climatique** : Identification des 100 territoires les plus vulnérables, plan contre les vagues de chaleur, initiative sur l'eau, flotte européenne anti-incendies, alliance pour l'assurance climatique.
9. **Régulation des réseaux sociaux : EU Kids Act** : Interdiction des réseaux sociaux avant 13 ans, aucun compte personnel avant 15 ans, obligation de conception sécurisée pour les 15-18 ans, inversion de la charge de la preuve pour les plateformes.
10. **Défense de l'État de droit, lutte contre la désinformation et élargissement** : Renforcement des capacités contre la « guerre cognitive », conditionnalité stricte des fonds européens, feuilles de route pour les pays candidats, et annonce d'un Congrès de l'Europe en 2027.

Source : *Toute l'Europe* du 17 septembre 2026



La Commission européenne veut simplifier et « européeniser » les marchés publics.

Trois directives, 26 actes sectoriels, cinq procédures de passation, 900 pages de réglementation au total : c'est aujourd'hui l'**état du droit européen** qui encadre les marchés publics. Pour alléger ce corpus, la Commission européenne a présenté, mercredi 9 septembre, **une proposition de règlement sur les marchés publics** (Public Procurement Act) qui remet tout à plat et s'annonce comme un « Buy European Act » sur le modèle américain, c'est-à-dire un instrument pour acheter européen. Le collège des commissaires l'a approuvé à l'unanimité.

Pour **Stéphane Séjourné**, vice-président exécutif de la Commission, qui a préparé le texte, c'est « un acte de simplification radical ». Il n'y aura plus, à l'issue de cette réforme des

règles de passation des marchés publics, qu'un texte, un règlement de 200 pages au total, insiste le commissaire européen, applicable sans transposition pays par pays, contrairement à une directive. Cette proposition répond aux préconisations du **rapport Draghi** sur l'avenir de la compétitivité européenne et du **rapport Letta** sur l'approfondissement du marché intérieur.

France de la simplification, l'objectif est de faire des marchés publics un levier d'action économique, social et environnemental vu le poids des marchés publics dans le PIB européen (l'ensemble des marchés publics pèse **2600 milliards d'euros**, soit **15% du PIB**), et les marchés qui dépassent les seuils européens représentent **600 milliards d'euros** par an.

Comme le projet de règlement sur l'accélérateur industriel qui met en avant la préférence européenne, cette proposition valorise davantage les critères qualitatifs que le seul critère du prix, qui a tendance à avantager les offres chinoises. Elle met aussi en place le critère de réciprocité (les entreprises des pays qui n'ouvrent pas leurs marchés publics aux entreprises européennes n'auront plus accès aux marchés publics européens). Le parcours législatif de cette proposition ne fait que commencer.

Source : *Le Mouvement Européen France* du 14 septembre 2026



LOGEMENT ABORDABLE ET Crise du logement EN EUROPE

Face à l'augmentation des tensions sur le marché du logement dans de nombreuses régions d'Europe — grandes villes, métropoles, îles et zones touristiques — la Commission européenne propose une **loi sur le logement abordable**. Cette initiative vise à aider les États membres et les collectivités à préserver **l'accessibilité** et **la disponibilité** des logements dans les zones les plus touchées par la pénurie. Dans ces territoires, la demande dépasse largement l'offre, et certaines utilisations non résidentielles (locations de courte durée, résidences secondaires, logements vacants) aggravent les difficultés d'accès à un logement permanent. La loi répond à cette demande de **sécurité juridique** et d'harmonisation.

Elle comprend deux volets : un **règlement européen** et une **recommandation de la Commission**. Le règlement établit une méthode commune pour identifier les zones en pénurie de logements et encadrer les mesures prises par les autorités. Celles-ci restent libres d'intervenir ou non, mais toute action doit être **nécessaire, proportionnée, transparente** et fondée sur des données probantes. La recommandation complète de ce cadre en

encourageant l'augmentation de l'offre de logements abordables, sociaux et étudiants. Elle propose d'optimiser l'usage des terrains et bâtiments existants, de simplifier les procédures d'urbanisme et d'autorisation, et de développer des solutions structurelles pour répondre durablement à la crise du logement.

La loi s'accompagne d'un **soutien financier et technique** de l'Union européenne. L'objectif est d'aider les collectivités à transformer leurs plans d'action en projets concrets : construction de nouveaux logements, rénovation de bâtiments, solutions innovantes pour les zones sous pression. L'UE met également à disposition des ressources et outils pour diagnostiquer les pénuries, concevoir des mesures adaptées et suivre leur impact. Ce cadre global vise à renforcer la capacité des territoires à garantir **un logement décent et abordable pour tous**.

Source : *Journal officiel de l'Union européenne* du 9 septembre 2026

